

résigné cette cure, de noble Claude Adrillas, châtelain de Meximieux, de Claude Regnaud, de Jean de la Cua, de Claude de la Cua et de Claude Favre, ces trois derniers notaires.

Depuis plusieurs années, André Favre, curé de Meximieux, avait, par rapport à la jouissance de la cure de Bourg, de grands démêlés avec Arzimin Charvet, qui se portait aussi curé de Bourg, comme subrogé aux droits de Guillaume Minel, prêtre du diocèse de Verceil. Ce procès fut porté en Cour de Rome. Depuis 1492, Jean de Loriol (1), chanoine de Genève et de Vienne, protonotaire apostolique, abbé de Saint-Pons, évêque de Nice, était prieur commendataire de l'église de Brou : il fit bâtir dans l'église de Notre-Dame-de-Bourg le *Sancta Sanctorum*. Voyant que la jouissance de la cure de Bourg était un sujet de dispute, il promit au pape Jules II d'achever, à ses dépens, l'édifice qu'il avait entrepris dans l'église de Notre-Dame, si le prieuré de Brou et la cure étaient unis à ladite église : une bulle, datée à Rome des ides de mars 1505, le lui accorda (2). De ce moment, André Favre cessa de s'intituler curé de Bourg : il mourut en 1509.

#### E. RÉVÉREND DU MESNIL.

(1) La Teyssonnière, t. v. p. 91.

(2) Guichenon a inséré, p. 75 des Preuves de son Histoire de Bresse et de Bugey, cette bulle où ces discussions sont longuement expliquées.

(A continuer)

£